

REGIONALE ILE-DE-FRANCE RAPPORT FINANCIER 2025

Commentaires

- Le bilan est négatif (-1 290,27 €).
- L'excédent de la subvention « HADAMARD » (805,28 €), subvention versée pour le concours de la Régionale 2018, n'a pas été rendu à la fondation. Ce montant (805,28 €) fait donc partie du « bas de laine » de la régionale.
- Liste des principaux frais de fonctionnement :
 - Frais de tenue de compte : 5,22 € par mois de janvier à mai et 5,33 € de juin à décembre.
 - Assurance de la Régionale (128,22 €), augmentation de 9,54 %,
 - Abonnement pour le site de la régionale (219,60 €, 15 € en 2024 et 168,27 € en 2023)
 - Versement d'une subvention d'un montant de 1 200 € pour le salon des jeux de mai 2025
 - Versement d'une subvention d'un montant de 400 € pour le projet "Art & Tech au féminin" fait dans le lycée international de Saint Germain-en-Laye.
 - Frais en lien avec le concours organisé par la régionale : 379,15 €
 - Des frais bancaires ont été perçus à la suite de prélèvements frauduleux (77,50 €) et pour envoi (et le retour à la banque) d'une lettre à une adresse erronée (11 €)

Depuis 2021, la régionale Ile-de-France ne vend plus de brochure.

- Les recettes :
 - Versement de la ristourne versée par l'APMEP national (une quote-part des cotisations versées, l'année n-1, par les adhérents -personnes physiques, pas d'établissements – nombre inconnu car non fourni par le national), 412,20 € (correspondant à 401 adhérents -personne physique- en 2024, soit - 21 par rapport à 2023).
Pour mémoire : 489 € en 2024, 527,10 € en 2023, 1 118 € en 2022, 960 € en 2021, 497,10 € en 2020.
Le calcul de cette ristourne est voté par le Comité national en juin de l'année n-1.
 - Intérêts du livret bleu (1 012,33 €)
 - Comme les années passées, la banque Crédit Mutuel subventionne certaines associations. Ainsi, le montant des frais bancaires mensuels (5,22 € puis 5,33 €) est remboursé, soit 63,30 € en 2025.
 - Après réclamation auprès de la banque, une partie des frais dus à des prélèvements frauduleux et à l'envoi d'une lettre à une adresse erronée a été remboursée (51 €). Le solde devrait être remboursé en 2026, à la suite d'un entretien le 5 février 2026 avec le conseiller de la banque.

En caisse au 31/12/2025 (46 283,82 €) :

- Livret bleu (le « livret A » du CME) : 46 270,50 €
- Sur le compte courant : 13,32 €

Fait à Paris, le 6 février 2026



Françoise MAGNA
Trésorière de la régionale Ile-de-France

A.P.M.E.P. - Régionale d'Ile-de-France - Rapport financier 2025

DEPENSES			RECETTES		
	Valeurs	Totaux		Valeurs	Totaux
Frais secrétariat et fonctionnement			Ristourne nationale	412,20 €	
* Frais bancaire	166,41 €		Vente de brochures	0,00 €	
* Frais de fonctionnement (hors MAIF et site de la régionale)	346,83 €				
* site de la régionale	219,60 €				
	Sous-total =	732,84 €		Sous-total =	412,20 €
Assurance MAIF n° 2466064 N	128,22 €	128,22 €	Intérêts sur comptes		1 012,33 €
			* Livret bleu	1 012,33 €	
Divers			Divers		
* Concours	379,15 €		* Subvention CME	63,41 €	
* Expo ou subvention	1 600,00 €		* Remboursement divers	79,00 €	
* frais opposition prélèvement	17,00 €				
	Sous-total =	1 996,15 €		Sous-total =	142,41 €
Total des dépenses de l'année		2 857,21 €	Total des recettes de l'année		1 566,94 €
Bilan annuel (négatif)		1 290,27 €	Bilan annuel (positif)		
** y compris les chèques "tournants"			En "caisse" en début d'année (2)		47 574,09 €
			En "caisse" en fin d'année (3)		46 283,82 €

(1) Pour les Régionales organisant des Journées, indiquer ici l'incidence pour l'année civile en cours (la comptabilité détaillée des JN étant faite à part).

(2) Total trésorerie (liquide, CCP, comptes épargne, fonds de placements, etc.)

(3) En caisse fin d'année = en caisse début d'année + bilan annuel (positif ou négatif)